
MARCHE PUBLIC DE FOURNITURE
(Marchés passé selon la procédure adaptée art. 27 – Décret n°2016-360)

DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

VILLE DES TROIS ILETS

**LOCATION DE VEHICULES LONGUE DUREE
POUR LES BESOINS
DES SERVICES MUNICIPAUX**

Date et heure limites de réception des offres
Le 16 juillet 2018 A 12 Heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Maître d'Ouvrage :

VILLE DES TROIS ILETS
Rue Jules Ferry
97 229 Les TROIS ILETS
☎05 96 68 31 11
☎05 96 68 30 39

Mandataire du Maître d'Ouvrage :

Objet de la consultation :

**LOCATION DE VEHICULES LONGUE DUREE POUR LES BESOINS DES
SERVICES MUNICIPAUX**

Date et heure limites de réception des offres

Le 16 juillet 2018 à 12 Heures

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

ARTICLE PREMIER : OBJET DE LA CONSULTATION

La présente consultation passée selon la procédure adaptée concerne :

LOCATION DE VEHICULES LONGUE DUREE POUR LES BESOINS DES SERVICES MUNICIPAUX

ARTICLE 2 : CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1 - ETENDUE DE LA CONSULTATION

Les dispositions de l'article 27 régissent la présente consultation.

Le présent marché est décomposé en 7 lots, à savoir :

- Lot n°1 : Petit Diésel 4x4
- Lot n°2 : Fourgonnettes combinées de 5 places
- Lot n°3 : Utilitaires U1 de 3 places
- Lot n°4 : Utilitaire de 4 à 5m³ de 3 places
- Lot n°5 : Minibus de 9 places
- Lot n°6 : Petite citadine de société
- Lot n°7 : Véhicule électrique de 5 places

2.3 – TYPE DE MARCHÉ

Marché de services

2.4 – FORME DU MARCHÉ

Marché unique.

2.5 CONDITIONS RELATIVES AU MARCHÉ

Le C.C.A.G. Fournitures courantes et Services est applicable au présent marché.
L'unité monétaire utilisée est l'Euro.

Le maître de l'ouvrage informe les candidats que le dossier de consultation est dématérialisé.

Les soumissionnaires auront la possibilité de télécharger les documents dématérialisés du dossier de consultation, documents et renseignements complémentaires ainsi que l'avis d'appel public à la concurrence via le site : <https://www.marches-securises.fr>

En cas de difficulté quant au téléchargement du DCE, le candidat est invité à se rapprocher de la hotline technique au 08 92 23 21 20 ou par mail à : support@achetpublic.com

Toutefois, le dossier de consultation des entreprises peut être remis gratuitement à chaque candidat qui en fait la demande.

2.6 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CONCURRENTS

L'offre sera présentée par un seul opérateur économique ou par un groupement Le pouvoir adjudicateur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels soit en qualité de membres s'un de plusieurs groupements. Ils ne peuvent pas cumuler les deux qualités.

Un même opérateur économique ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

ARTICLE 3 : LIEU ET DELAI DE LIVRAISON

Stipulation du CCP.

ARTICLE 4 : DUREE DU MARCHE

Stipulation du CCP.

ARTICLE 5 : CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Date limite de remise des offres : le **16 juillet 2018** à 12 h 00.

Pour l'envoi de leur candidature et de leurs offres, les candidats peuvent utiliser librement la transmission papier ou électronique.

Le retrait éventuel des éléments électroniques n'oblige pas le candidat à déposer électroniquement sa candidature et son offre et inversement.

Les candidats doivent utiliser le même mode de transmission pour l'envoi de leur candidature et de leur offre.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme papier et/ou sous forme dématérialisée, seule la dernière offre reçue, dans les conditions du présent règlement sous la forme « papier » ou « dématérialisée » sera examinée, sachant que l'offre examinée sera rejetée pour non-conformité si le candidat n'a pas utilisé le même mode de transmission que celui utilisé pour l'envoi de sa candidature.

Cas de l'envoi sous forme papier :

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**LOCATION DE VEHICULES LONGUE DUREE POUR LES BESOINS DES
SERVICES MUNICIPAUX**

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**M. Le Maire des Trois Ilets
Service Marché
Rue Jules Ferry
97 229 TROIS ILETS**

Les plis qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées ainsi que remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Le pli précité doit contenir une enveloppe également cachetées et portant le nom du candidat, contenant :

- déclarations, certificats et attestations mentionnés aux articles 50 à 54 du Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics
- Un projet de marché comprenant :
 - L'acte d'engagement (A.E.) et ses annexes : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché, daté et signé;

- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.P.) : cahier ci-joint à accepter sans aucune modification ;
- Le bordereau des prix unitaire : à compléter par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaire du marché ;
- Un mémoire justificatif des dispositions que chaque candidat se propose d'adopter pour l'exécution des prestations le concernant. Ce document comprendra notamment :
 - Une synthèse des données techniques demandées dans le CCP
 - La consommation de carburant en cycle urbain
 - Le taux d'émission de CO2
 - Le montant de la taxe écologique bonus/malus éventuelle

Cas de l'envoi sous forme dématérialisée :

Les candidatures et les offres doivent être remises par voie électronique dans les conditions suivantes :

- **Conditions de la dématérialisation**

Les candidatures et les offres doivent être transmises avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. L'heure limite retenue pour la réception des documents correspondra au dernier octet reçu.

Les candidatures et les offres parvenues après cette date et heures limites par voie dématérialisée seront éliminées sans avoir été lues et le candidat en sera informé.

Si le candidat adresse plusieurs offres différentes sous forme dématérialisée, seule la dernière reçue, dans les conditions du présent règlement sous la forme « dématérialisée » sera examinée.

Les soumissionnaires devront constituer leur dossier dématérialisé en tenant compte des indications suivantes afin de garantir au mieux le bon déroulement de cette procédure dématérialisée.

- Tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :
 - Standard .ZIP
 - Adobe® Acrobat® .pdf
 - Rich text Format .rtf
 - .doc ou .xls ou .ppt en version Microsoft Office 2000-2003 ou antérieurs
 - Le cas échéant, le format DWF
 - Ou encore pour les images bitmaps .bmg, .jpg, .gif, png

En cas de format différent le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de rejeter les documents produits par le candidat.

Le soumissionnaire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les « exe »
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les « macro »
- Traiter les fichiers consécutifs de sa candidature et/ou de son offre préalablement par un anti-virus.

- **Modalités d'envoi des propositions**

Le soumissionnaire reconnaît avoir pris connaissance de la notice d'utilisation de la salle de consultation du site web : www.marches-securises.fr

Chacun des « dossiers » ou « répertoires » électroniques intégrés dans le pli électronique transmis formant la candidature ou l'offre devront être nommés de la façon suivante :

- Nom du candidat
- Objet de la consultation
- Titre du fichier

Les candidatures et les actes d'engagement transmis par voie électronique sont chiffrés puis signés au moyen d'un certificat de signature électronique répondant aux conditions prévues par arrêté du ministre chargé de l'économie du 28/08/2006 ;

Les catégories de certificats de signature utilisés doivent être :

- Conformes au référentiel intersectoriel de sécurité
- Et référencé sur une liste établie par le ministre chargé de la réforme de l'Etat (cf. : <http://www.entreprises.minefi.gouv.fr/certificats/>)

Le soumissionnaire reconnaît que la signature à l'aide du certificat électronique qu'il s'est procuré vaut de sa part signature électronique au sens de l'article 1316-4 du Code Civil, qui entre les parties à la même valeur juridique qu'une signature manuscrite. En cas de désaccord entre les parties, il appartient au soumissionnaire de montrer que le contenu des candidatures et des offres qu'il a transmises a été altéré.

Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Toute opération effectuée sur le site : www.marches-securises.fr sera réputée manifester le consentement du soumissionnaire à l'opération qu'il réalise.

En cas de programme malveillant ou « virus »

Tout document électronique envoyé par un candidat dans lequel un programme informatique malveillant est détecté par le maître d'ouvrage peut faire l'objet par ce dernier d'un archivage de sécurité sans lecture dudit document. Ce document est dès lors réputé n'avoir jamais été reçu et le candidat en est informé.

Le maître d'ouvrage reste libre ou non de rejeter le document contaminé. Lorsque la réparation aura été opérée sans succès, il sera rejeté.

Lorsque le candidat aura transmis son dossier accompagné d'une copie de sauvegarde sur support papier envoyé dans les délais impartis pour la remise des candidatures et des offres, cette copie identifiée comme copie de sauvegarde sera placée sous pli scellé et ne sera ouverte que si :

- Un programme malveillant est détecté
- Si la candidature ou l'offre informatique n'est pas parvenue dans les délais suite à un aléa de transmission
- Si la candidature ou l'offre n'a pu être ouverte

Le pli contenant la copie de sauvegarde sera envoyé ou remis à l'adresse suivante et portera les mentions :

Monsieur le Maire – Ville des Trois-Ilets
Adresse : 1, Rue Jules FERRY – 97229 TROIS-ILETS
Offre pour : **Location de véhicules longue durée pour les besoins des services municipaux**
NE PAS OUVRIR – COPIE DE SAUVEGARDE

- **Modalités d'envoi des éléments qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation**

Les éléments qui ne peuvent faire l'objet d'une dématérialisation doivent être remis sous pli cacheté, contre récépissé au service des Marchés publics avant le jour et l'heure inscrits sur la première page du présent règlement de la consultation. S'ils sont envoyés par la poste, ils devront l'être à cette même adresse par pli recommandé avec avis de réception postale, et parvenir à destination avant ces mêmes dates et heures limites.

Les plis qui seraient remis, ou dont l'avis de réception postale serait délivré après la date et l'heure limites fixées, ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus.

ARTICLE 6 : CRITERES D'ATTRIBUTION

Tout dossier incomplet sera rejeté.

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 et 53 du Code des marchés publics.

Les critères relatifs à la candidature sont :

Garanties et capacités techniques et financières Capacités professionnelles

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
1-Prix des prestations	70%
2-Valeur technique de l'offre	30%

1. Méthode générale d'analyse des offres :

Chaque critère (A, B...) est noté sur 10.

Les critères sont éventuellement déclinés en sous-critères auxquels on a attribué une note, le total des notes des sous-critères étant égal à 10.

A la note obtenue, est appliqué un coefficient de pondération (K) selon la formule :

Exemple : si le critère A est divisé en 2 sous-critères

$$\text{Critère A} = \text{sous-critère 1} + \text{sous-critère 2}$$

$$\text{Note pondérée A} = \text{critère A} \times K$$

Les notes pondérées de chaque offre sont ensuite additionnées pour obtenir une note globale par offre, selon la formule :

Exemple : si on a deux critères A et B

$$\text{NOTE GLOBALE DE L'OFFRE} = \text{Note pondérée A} + \text{Note pondérée B}$$

Les offres seront classées par ordre décroissant de notes globales.

L'offre ayant obtenue la meilleure note sera retenue.

2. Définition des critères et sous-critères de jugement des offres :

Critère « Prix des prestations » :

Critère	Détail	Points affectés	Coeff de pond.
Prix	9 X (offre du moins disant hors offre anormalement basse / offre étudiée) montant du BPU valant DQE pour les prestations de location, maintenance, assistance dépannage, remorquage, perte financière	9	0.70
	Conditions financières relatives aux écarts kilométriques. Coût des kilomètres supplémentaires par tranche de [Cf. BPU] (coût moins disant / coût étudié) x 0,5	0.5	
	Conditions financières relatives aux écarts kilométriques. Remboursement des kilomètres non effectués par tranche de 100 (coût mieux disant / coût étudié) x 0,5	0.5	
	Total	10	
Total pondéré			7

Dans le cas où des erreurs de multiplication, d'addition ou de report seraient constatées entre le bordereau des prix unitaires et les autres pièces de l'offre, il ne sera tenu compte que du ou des montants corrigés pour le jugement de la consultation. Toutefois si l'entrepreneur concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à les rectifier ; en cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Critère « Valeur technique de l'offre » sur la base de la Fiche descriptive du matériel loué et du mémoire technique :

Critère	Détail des sous-critères	Points affectés	Coeff de pond.
Valeur technique de l'offre	Consommation carburant en milieu urbain [5 x (consommation la plus faible / consommation étudiée)]	5	0.30
	Rejet émission de CO2 [5 x (taux le moins polluant / taux étudié)]	5	
Total		10,00	
Total pondéré			3

L'entreprise auquel il est envisagé de d'attribuer la marché devra présenter les pièces mentionnées dans l'article 46 du Code des Marchés Publics.

ARTICLE 7 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires, les candidats devront contacter M. Jean Antoine NUISSIER à l'adresse suivante :

VILLE DES TROIS ILETS
Direction des Services Techniques

Rue Jules Ferry
97 229 TROIS ILETS

Tél. : 05 96 68 31 11
Fax : 05 96 68 30 39
Mail : nuissier@mairie-trois-ilets.fr
GSM : 0696 32 29 67